

Convocation

Le conseil municipal se réunira à la mairie le **lundi 9 janvier 2017 à 20h30**.

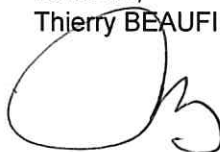
Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2016.

- I. Délibérations
 - Plan de financement de la boulangerie

- II. Questions diverses

Epannes, le 3 janvier 2017

Le Maire,
Thierry BEAUFILS



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 janvier 2017

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil dix-sept, le neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Epannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Epannes, sous la présidence de Monsieur Thierry BEAUFILS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 10

Présents : Thierry BEAUFILS, Denis MOUSSEAU, Chantal GUIGNARD, Véronique GALLOPIN, Emmanuel BRULE, Damien AUGEREAU, Anne BERNOLE, Jean-Nicolas BAUDOUIN.

Excusés : Damien BAUDU (pouvoir à Anne BERNOLE), Sabrina BLANVILLAIN (pouvoir à Chantal GUIGNARD).

Absents : Denis PONTET, Jean-Philippe POGUT ;

Secrétaire de séance : Damien AUGEREAU.

- Le Procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

I – Délibérations

D01.01.2017 : PLAN DE FINANCEMENT BOULANGERIE et BATIMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en boulangerie, dont le coût prévisionnel s'élève à 600 400 € HT soit 720 480 € TTC est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), des Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), des Fonds Européens agricoles pour le développement rural (FEADER), du Contrat d'Accompagnement de proximité 79 (CAP 79).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	600 400 € HT
• DETR :	118 591 € HT
• FSIL :	180 120 € HT

- FEADER : 141 609 € HT
- CAP 79 (Conseil Départemental) : 40 000 € HT
- Emprunt bancaire : 120 080 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

- Début des travaux : 1^{er} octobre 2017
- Fin des travaux : 1^{er} juin 2018

Cette modification fait suite à un courrier du cabinet du Sénateur Philippe MOUILLER ne pouvant donner suite à la subvention de 5 000 € (Réserve Parlementaire). En effet, un délai d'instruction allongé et les prochaines élections présidentielles et législatives ne permettent pas de donner un retour avant l'Eté 2017.

Il a donc été proposé, que le montant de la demande de subvention de 5 000 €, initialement prévu sur la Réserve Parlementaire soit placé sur le FAEDER. D'où un montant total de 141 609 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le financement exposé ci-dessus.

Le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en deux logements locatifs dont le coût prévisionnel s'élève à 102 200 € HT soit 120 240€ TTC est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), et au titre de la Réserve Parlementaire.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	102 200 € HT
• DETR :	25 550 € HT
• FSIL :	30 660 € HT
• FEADER :	25 550 € HT
• Emprunt bancaire :	20 440 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

- Début des travaux : 1^{er} octobre 2017
- Fin des travaux : 1^{er} juin 2018

II – Questions diverses

Projet boulangerie :

Une réunion de travail aura lieu en Mairie, le 9 janvier avec l'architecte.

Cette réunion va permettre de faire le point sur la situation et de fixer le calendrier d'actions de l'architecte :

De février à fin mars 2017 : avant-projet,
 Fin avril 2017 : projet définitif,
 Juillet/août 2017 : analyse des devis,
 1^{er} octobre 2017 : début des travaux,
 1^{er} juin 2018 : ouvertures des portes.

Démission :

Monsieur le Maire, informe le Conseil que Monsieur Dominique LEDET a remis sa démission en tant qu'Elus, en date du 20 décembre 2016.

Vœux 2017 :

Tout est prêt pour la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 13 janvier 2017.

Une invitation a été adressée aux intéressés par courrier, courriel, et via la newsletter. Par ailleurs, le Maire remercie grandement la mobilisation de Monsieur et Madame TESLAK qui ont distribué les invitations dans les boîtes aux lettres des administrés. Il reste encore la distribution aux boîtes aux lettres des habitants du Petit Marais, qui sera faite par les agents communaux.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il limitera son temps de parole lors de la cérémonie et que contrairement à l'année précédente, les élus n'auront pas la parole, mais qu'ils pourront être questionnés par les habitants.

Epannes Info :

Le bulletin municipal a pris un peu de retard, il devrait être prêt pour la mi-février. Une maquette doit être présentée fin janvier aux membres du Conseil Municipal.

Bar-restaurant « La Porte du Marais » :

Un rendez-vous a eu lieu le vendredi 6 janvier à la Mairie, pour organiser le transfert de la licence de 4^{ème} catégorie, propriété de la Commune, au nouveau propriétaire de ce commerce, qui doit rouvrir dans les premiers jours de février et qui proposera les services suivants : bar, restaurant, tabac, presse et jeux.

C'est une très bonne nouvelle pour notre Commune.

Tour de table :

- *Ecole*

Anne BERNOLE rappelle qu'une cérémonie sur la laïcité a été organisée le 9 décembre dernier et qu'à l'occasion, l'arbre de la laïcité a été planté dans la cour. Le blason avec la devise républicaine et les drapeaux français et européen ont été installés à l'entrée de l'établissement.

Emmanuel BRULE a de nouveau signalé à l'entreprise en charge de la livraison des fruits au restaurant scolaire, qu'un nouvel arrivage de clémentines n'a pu être servi aux élèves. Il attend toujours une réponse de leur part.

Il fait savoir également que des soupes sont désormais servies une fois par semaine.

- *Incivilités*

Denis MOUSSEAU interpelle le Conseil Municipal sur des actes d'incivisme intervenus pendant les fêtes de fin d'année. En effet, des dégradations sur les décorations de Noël sont survenues dans la nuit du 24 au 25 décembre.

Les habitants des Jardins de Ribray se plaignent aussi des feux d'artifices que lancent un des riverains.

De même, sur le parking de la salle socioculturelle, des jeunes s'exercent à effectuer des donuts (figures de forme circulaire, réalisées en moto ou en voiture) et autres burns (accélération brutales et puissantes).

Damien AUGEREAU précise que des incivilités ont également eu lieu au niveau des conteneurs de tri sélectif. Une contrainte pour les agents, qui passent énormément de temps à nettoyer.

- *Espaces verts*

Denis MOUSSEAU informe qu'il y a encore neuf peupliers à abattre. Cependant, certains ne pourront être abattus que dans quelques mois car leur abattage pourrait endommager les plantations voisines.

La Commune va entrer en 2017 dans une démarche « zéro phyto », afin de diminuer l'utilisation des pesticides et de promouvoir les méthodes naturelles. Pour accompagner ce changement, il faut envisager d'associer les habitants à ces méthodes alternatives (semis de plantes en pied de mur, etc.). Un article sera consacré à cette question dans le prochain bulletin municipal.

Veronique GALLOPIN : Une commande de plants pour 2017, a été programmée avec l'aide de Pierre FOURNIER, agent communal.

- *Foyer logement*

Chantal GUIGNARD rappelle qu'un goûter de Noël a eu lieu au foyer logement le 16 décembre dernier et qu'une petite cérémonie des vœux y sera organisée le samedi 14 janvier.

- *Centre de loisirs*

Suite au départ de la commune d'AMURÉ du centre de loisirs Cap'Accueil, le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de prévoir une réunion avec la Commune de VALLANS, la CAF et GPA pour entériner la nouvelle convention pluriannuelle.

- *Hommage à Marcel Brelay*

Monsieur le Maire annonce qu'une cérémonie aura lieu le vendredi 31 mars 2017 en hommage à Marcel BRELAY. Le nom de notre Maire honoraire sera attribué à la salle socioculturelle d'Épannes.

Le prochain conseil aura lieu le 6 février 2017.

La séance est levée à vingt-une heures et vingt minutes.